

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20260526\_30**  
**Référence Nomenclature n°8.8**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement Territorial**

**Service en charge : Propreté Cadre de Vie Espaces Verts**

**Objet : Lutte contre les déchets abandonnés diffus – Convention de groupement avec Saint-Etienne Métropole – Avenant n° 3 – Intégration des conditions de coordination du contrat hors foyer**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en son article L2121-29,

Vu le Code de l'Environnement et notamment en ses articles R.541-111 et suivants,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2022 du Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

Vu la délibération en date du 21 décembre 2023 du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole portant approbation du principe de former un groupement avec les communes volontaires pour établir avec CITEO une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus,

Vu la délibération n° DCM\_20240206\_25 en date du 6 février 2024 du Conseil Municipal de Firminy portant approbation du groupement constitué de Saint-Etienne Métropole, mandataire, et des communes volontaires, pour établir avec CITEO une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus,

Vu l'avenant n°1 en date du 13 mars 2025,

Vu l'avenant n° 2 en date du 12 juin 2025,

Considérant que par avenants n° 1 et 2 en date des 13 mars 2025 et 12 juin 2025, trois et dix communes ont adhéré au groupement.

Considérant que par arrêté en date du 30 septembre 2022 susvisé, le cahier des charges de l'éco-organisme agréé CITEO a été modifié et prévoit, dans le cadre d'appels à projets, un accompagnement technique et financier des investissements, portés par les Collectivités, nécessaires pour mettre en œuvre une collecte séparée des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer, en implantant des équipements adaptés sur la voie publique ou dans des lieux recevant du public.

Considérant que cet appel à projets permet ainsi d'encourager les synergies territoriales et les réflexions communes entre les solutions techniques financées dans le cadre du projet hors foyer et la problématique plus large des déchets abandonnés.

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20260526\_30**  
**Référence Nomenclature n°8.8**

Considérant qu'en parallèle, une convention de groupement relative à la lutte contre les déchets abandonnés diffus a été établie entre Saint-Etienne Métropole, en qualité de mandataire et responsable du groupement, et 36 communes de Saint-Etienne Métropole, afin de préciser les engagements de chaque membre du groupement. Cette convention fixe également les règles de répartition des soutiens financiers versés par CITEO, entre Saint-Etienne Métropole et les communes du groupement.

Considérant que dans une logique de coordination des interventions en matière de gestion des déchets et de nettoyage et au regard des compétences de Saint-Etienne Métropole et des communes, Saint-Etienne Métropole propose de porter l'ensemble des réponses des communes et de la Métropole aux appels à projets « hors foyer » lancés par CITEO, ainsi que de veiller à la bonne exécution des contrats d'accompagnement qui en découleront, dans le cadre du déploiement du tri hors foyer.

Considérant que le projet d'avenant n° 3 à la convention de groupement vise ainsi à définir les modalités de coopération entre Saint-Etienne Métropole et les communes signataires de ladite convention pour la mise en œuvre des projets de tri hors foyer.

Considérant qu'il précise les engagements de chaque partie et les règles de répartition des soutiens financiers versés dans le cadre des contrats conclus entre Saint-Etienne Métropole et CITEO.

Vu le projet d'avenant n°3 tel rapporté en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la coopération entre Saint-Etienne Métropole et les communes signataires pour la mise en œuvre des projets de tri hors foyer,
- Approuver le projet d'avenant n°3 tel rapporté en annexe,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet d'avenant n°3 tel rapporté en annexe,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la coopération entre Saint-Etienne Métropole et les communes signataires pour la mise en œuvre des projets de tri hors foyer,
- **APPROUVE** le projet d'avenant n°3 tel rapporté en annexe,

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20260526\_30**  
**Référence Nomenclature n°8.8**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet d'avenant n°3 tel rapporté en annexe,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 26 mai 2026

La Secrétaire de Séance,



Claire TAING



Le Maire,



Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du ..01/06/2026.....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAID



**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 26 MAI 2026**

**Lutte contre les déchets abandonnés diffus – Convention de  
groupement avec Saint-Etienne Métropole – Avenant n° 3 – Intégration  
des conditions de coordination du contrat hors foyer**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 19 Mai 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 26 Mai 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS** : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, M. IBARS Robert, Mme GOURGAUD Jocelyne, M. MENDES José, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, M. VIAL Mickaël, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan, Mme SEIVE Violaine, Mme CURIOT Marie-Amelie, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, M. TRIOLLIER Aloïs, M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

**POUVOIRS** : Mme REYMOND Magali à M. CHARTRON Jean-Paul, M. MONISTROL Sébastien à Mme GOURGAUD Jocelyne.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme TAING Claire.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF** : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable Service Assemblée  
Mme LUACES Géraldine, Responsable Service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	31
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33